

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — " 6 " 11 " 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RECLAMES — 50

es abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
CAHORS	CAHORS							
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.
10 h. 47 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. ^m matin. Arrivées à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivées à Cahors. — 8 h. 15^m matin.

Cahors, le 6 Juillet.

Depuis quelques jours les journaux sont remplis de détails sur les armements qui se font dans nos grands ports, sur les levées de marins et sur l'activité déployée par le ministère de la marine, en vue de faire face aux événements qui pourraient surgir en Egypte. D'après le *Temps*, la France prépare la plus grande concentration navale que nos ports aient vue depuis la guerre de Crimée. Le même journal a reçu de Toulon des détails circonstanciés sur l'ensemble de nos forces maritimes que le correspondant résume dans cette phrase : « Avant huit jours, la France aura prête la plus formidable armée navale qui ait jamais été vue. » Le *Temps* n'est pas hostile au ministère, tant s'en faut. Voilà qui sent la poudre, et dire que ni au Palais-Bourbon, ni au Luxembourg on ne paraît se douter de rien.

Il est probable que le ministère sera interrogé demain au sujet des bruits qui courent et dont aucun du reste ne signale un commencement d'exécution. Jusqu'ici tout est correct et le gouvernement reste dans les limites de la prévoyance ainsi que le constate une communication publiée ce matin par le *Journal des Débats*, et qui a évidemment une origine officieuse. Cette après-midi, le président du Conseil a eu une espèce de conférence avec les ambassadeurs d'Angleterre, de Russie et d'Allemagne. Il ne s'agit toujours que d'éventualités à prévoir. Pas plus à Londres qu'à Paris, on ne

décidera de tirer un coup de canon, ni de débarquer un homme en Egypte, avant que les négociations avec la Porte n'aient échoué, et les préparatifs maritimes faits par les puissances occidentales, ainsi que le vide qui s'est fait dans la colonie européenne d'Egypte, prouvent que ce qui va se vider aux bords du Nil, ce n'est rien moins que la question de la domination turque dans le pays des Pharaons.

La conclusion de tout ceci c'est qu'il faut nous attendre à des événements, et non pas d'ici à quelques semaines, mais d'ici à quelques jours. M. Léon Say faisait prévoir avant-hier à la commission du budget que le gouvernement pourrait bien avoir, avant peu, besoin d'un vote du Parlement; nous ne serions pas surpris si demain le projet de crédit était déposé sur le bureau de la Chambre, et si la semaine prochaine nous trouvait engagés dans une action commune avec l'Angleterre.

La guerre d'Égypte

MOBILISATION DE NOTRE ARMÉE DE MER

Paris, 4 juillet.

Malgré les démentis donnés par le gouvernement à la nouvelle qu'une demande de crédit supplémentaire sera faite aux Chambres pour les mesures prises afin de préparer l'expédition militaire en Egypte, la mobilisation de l'armée de mer est décidée.

Un ordre télégraphique a été envoyé aux préfets maritimes de préparer sans délai, à destination de Toulon, les feuilles de route pour trois classes de matelots de réserve. L'effectif

appelé est considérable. Ces hommes vont compléter les équipages, sur pied de guerre, des vaisseaux actuellement en réserve à Toulon.

Brest, 4 juillet.

L'ordre est arrivé de lever tous les hommes, dits libérés, qui doivent encore du service. Les officiers en congé sont rappelés. On va sans retard armer trois croiseurs.

Toulon, 4 juillet.

Tous les transports vont être mis en état. Il y a dans le port et dans l'arsenal un mouvement caractéristique.

Beaucoup d'officiers arrivent et reçoivent, au fur et à mesure, des détachements de marins de réserve, qui arrivent de toutes parts.

Les officiers rentrant de campagne ont reçu ordre de se tenir prêts à être immédiatement embarqués.

Boulogne-sur-Mer, 4 juillet.

Les départs se succèdent sans interruption depuis hier. Quelques matelots de Boulogne, Capécure, Portel, Equihen et Vimereux ont tenté de partir pour l'Ecosse, malgré les ordres connus.

Ils ont été retenus au commissariat.

Toulon, 4 juillet.

Le croiseur le *Desaix* a quitté notre port, après avoir pris un solde d'équipages. Il est allé au large rallier l'escadre d'évolutions et lui porter les derniers ordres.

On dit que l'escadre va cingler immédiatement vers l'Égypte.

Dans le port de Toulon se trouvent cinq cuirassés prêts à armer, trois transports pouvant porter chacun 2,000 hommes de troupes ou 1,000 chevaux; en outre, la *Triomphante*, corvette cuirassée, revient de Valparaiso.

Le *Tonnerre*, garde-côte cuirassé, la *Flore*, frégate école des aspirants, la *Naiade*, frégate de grande vitesse, la *Hyègne*, canonnière, le *Mytho-Ben Hoa-Tokin* et l'*Annamite*, transports, peuvent prendre à bord chacun 3,000 hommes de troupes, l'*Orne* peut en prendre 2,000.

Ces vaisseaux sont en rade de Toulon.

Le vice amiral Krantz compte en ce moment sous ses ordres:

- 1^o Le *Colbert*, cuirassé de 1^{re} classe, commandant Dufresne, avec 800 hommes; le *Colbert* porte le pavillon du vice-amiral Krantz;
- 2^o le *Trident*, cuirassé de 1^{re} classe, commandant Caubet, avec 800 hommes; le *Trident* porte le pavillon du contre-amiral Martin;
- 3^o le *Redoutable*, cuirassé de 1^{re} classe, commandant Bohic, avec 700 hommes;
- 4^o le *Marengo*, cuirassé de 1^{re} classe, commandant Layrlé, avec 700 hommes;
- 5^o l'*Océan*, cuirassé de 1^{re} classe, commandant Coudein, avec 700 hommes;
- 6^o le *Duguay-Trouin*, croiseur de grande vitesse, commandant Carof, avec 350 hommes;
- 7^o le *Desaix*, croiseur de grande vitesse, commandant Gadot, avec 200 hommes.

L'escadre a 5,000 hommes d'effectif, 50 canons à la portée de 8,000 mètres, 40 canons de moindre calibre, 80 canons-revolvers Hotchkiss.

On peut débarquer une force de 2,000 hommes armés du fusil à répétition Kropatchek, munie de 15 pièces de 65 millimètres.

Hyères, 4 juillet.

L'escadre de la Méditerranée était aux îles d'Hyères.

Elle a appareillé dans la direction de Tunis.

Rappelons que nous avons sur les côtes de Tunisie quatre canonnières: *Vipère*, *Eten-dard*, *Gladiateur*, *Chacal*, et un grand transport, le *Tarn*.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT (87) du 6 Juillet 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

— Une chose encore, monsieur... En descendant tu iras trouver M. le curé, tu lui diras qu'il prépare mes papiers et mes actes notariés; qu'il fasse ses comptes et dès qu'il les aura achevés, il veuille bien venir les régler avec moi. Maintenant va-t'en avertir la jeune demoiselle. C'est tout ce que j'ai à te dire pour l'instant.

Riedel sortit.

Il trouva Ammi qui l'attendait et qui pour la première fois s'était entendu appeler mademoiselle par le comte.

Elle était muette d'étonnement.

Riedel s'avançait vers elle tout rayonnant de joie, afin de lui dire tout bas de quels ordres singuliers il venait d'être chargé; mais Ammi sourit de la manière la plus affable et la plus cordiale, et elle dit :

— Viens; seulement! J'ai tout entendu, une vie nouvelle commence pour nous!

Et elle courut à la cuisine.

Riedel la suivit en murmurant avec un léger sourire significatif :

— C'est surtout pour moi que va commencer une nouvelle existence!

Le seigneur de Beuren avait apparu sur le seuil de la porte, il paraissait avoir observé les deux personnages et s'être fait un plaisir de leur étonnement et il ébauchait un sourire, un peu forcé il est vrai, et qui fit bientôt place à sa mine ordinaire, soucieuse et méditative.

— Je joue un jeu dangereux! murmura-t-il en retournant dans sa chambre pour achever de s'y habiller avec un peu plus de recherche que d'habitude. Mais il est indispensable que je gagne; on peut bien faire quelque chose quand il s'agit d'un pareil enjeu! En tous cas, plus je les riverai à moi et plus ils m'appartendront!

Peu de temps après, Ammi revint; elle trouva le comte au salon, habillé d'une manière si élégante qu'elle ne l'avait jamais vu ainsi; après qu'elle l'eût salué de l'air le plus aimable, il se leva, lui sourit, et la suivit lentement à la petite salle à manger, qui, le lendemain, devait être échangée contre la grande salle du château.

Tandis que le château de Beuren était le théâtre de ces singuliers événements, qui avaient rempli la jeune Ammi d'une joie céleste et lui faisaient augurer le mieux du monde de l'apparente transformation du seigneur de Beuren, le jeune Walbot, désormais voué à ses nouvelles fonctions, se livrait aux réflexions les plus sérieuses.

Après le départ des deux femmes, il s'était assis à côté du berger et s'était fait raconter, avec autant de détails que Grates le put, le sanglant événement de Montroyal et la marche de

la procédure.

Bien que Grates n'eût point été témoin de l'affaire, à ce qu'il disait du moins, et qu'il ne racontât ces événements qu'après la foi du fugitif Jost, il fut à même de faire au jeune juge le récit le plus détaillé.

Ce n'est que sur le crime lui-même que Grates ne put rien dire, et il ne pouvait s'imaginer ce qu'il avait pu porter là-haut les deux pièces à conviction: le chapeau et le manteau de Jost; il n'avait à ce sujet, — et Jost lui-même n'en avait jamais rien su, — même point la moindre présomption.

Ce manteau et ce chapeau, Jost s'en servait tous les jours; ils pendaient toujours au même endroit dans sa meubonnée de Kenewitz; ils lui avaient donc été volés, et comme Rickes, le Hollandais, soutenait qu'il avait vu Jost marcher vers Montroyal, ce même soir, mais que celui-ci soutenait avec non moins d'assurance qu'il n'était point sorti de chez lui ce soir-là, il fallait donc admettre que le voleur lui-même avait été également l'assassin.

Mais qui ce voleur et cet assassin probable pouvait-il être?

Jamais, Grates le répétait, Jost n'avait pu, à ce sujet, s'arrêter à une supposition quelconque.

Jusqu'ici, l'entretien des deux hommes avait eu lieu avec une certaine animation; Hubert surtout discutait, supputait, interrogeait avec feu; à partir de ce moment Grates devint presque silencieux, il ne répondit plus que par monosyllabes et bientôt il se tint en équilibre et devint tout rêveur.

(A suivre).

Sur la côte d'Egypte, à Alexandrie, se trouvent : La *Galissonnière*, corvette cuirassée portant le pavillon de l'amiral Conrad ; le *Thétis* et l'*Alma*, corvettes cuirassées.

Les avisos *Bisson*, *Bouvet*, *Volligeur*, *Hirondelle*, *Aspic* et *Forbin*.

Comme transports : La *Sarthe* et la *Corrèze*, transports contenant des vivres et installés en hôpitaux.

Devant Alexandrie, nous avons donc 4,000 hommes.

Suivant le *Times*, la plupart des puissances semblent en ce moment encourager les efforts faits par la Porte, pour décider Arabi-Pacha à venir à Constantinople. On voudrait même engager la Porte à donner à Arabi l'ordre formel de s'y rendre. Les avantages qu'on attend d'une résolution semblable de la Porte sont les suivants : ou bien Arabi obéira, et dans ce cas le prestige de la Porte en Egypte serait augmenté, le principal obstacle à la pacification de ce pays et sa réconciliation avec les puissances serait écarté ; ou bien Arabi refusera de partir, et il se mettra par là en révolte ouverte contre son souverain. Dans ce cas, la Porte, assurée du consentement des puissances, et acceptant les conditions restrictives secrètes, négociées entre elle et l'Europe, irait en Egypte, non pas comme le gendarme de l'Europe et l'exécuteur des sentences rendues par des chrétiens contre des musulmans, mais en qualité de pouvoir suprême allant, de sa propre initiative châtier et faire rentrer dans l'obéissance le chef d'une armée rebelle. Une fois le châtement infligé et l'obéissance obtenue, rien n'empêcherait la Turquie de s'en retourner chez elle comme fait un souverain après la punition d'un sujet révolté. Mais pour le cas où la Turquie, par son hésitation, menacerait de prolonger la situation actuelle, une action commune de toute l'Europe, lors même qu'une partie de l'Europe ne prendrait pas une part active à l'exécution des mesures décidées, semble avoir été adoptée en principe.

Voici le résumé des nouvelles, reçues d'Alexandrie, à Paris et à Londres.

Le consul général de France au Caire, M. Sienkiewicz, s'est embarqué le 4 courant pour revenir en France. M. de Vorges, consul général intérimaire, avait été reçu la veille en audience par le khédivé ; il a eu ensuite une entrevue avec Ragheb-Pacha.

Les ministres déclarent maintenant qu'ils résisteront à l'intervention turque. Ils ont obtenu d'un uléma « un felwa » déclarant que cette résistance serait juste et légitime.

Le ministère songe, dit-on, à adresser aux consuls généraux une circulaire dans laquelle il déclarerait ne pouvoir répondre de la sécurité des biens appartenant aux Européens qui sont partis. Il a aussi l'intention de proposer la confiscation des biens des sujets Egyptiens qui ont quitté le pays.

Ragheb-Pacha a invité les contrôleurs à assister aux séances du conseil dans les limites de leurs attributions.

Le bruit court à Constantinople que des changements ministériels sont imminents.

On croit que la Conférence prendra le 5, une décision au sujet de l'intervention en Egypte et communiquera cette décision à la Porte. Il n'a pas encore été officiellement question d'une intervention anglo-franco-italienne ; mais il y a tout lieu de croire que les puissances se mettraient promptement d'accord à cet égard, si la Porte refusait le mandat, qui va lui être proposé, de rétablir seule l'ordre en Egypte.

SÉNAT

Séance du 4 juillet.

M. Jules Simon dépose le complément de son rapport sur la proposition de M. Dufaure, relative au droit d'association.

Le Sénat adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local, puis un projet relatif à des crédits supplémentaires.

Il adopte ensuite, sans discussion, la proposition de loi ayant pour objet la publication, aux frais de l'Etat, des œuvres de Fermat.

L'élection de M. Hébrard (Jacques) dans l'Inde

française, est validée.

M. le ministre de la guerre dépose un projet de loi déjà voté par la Chambre des députés et relatif à un crédit extraordinaire, pour dépenses de l'expédition de Tunisie.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la déclaration d'utilité publique de la deuxième section du chemin de fer de Givros à Paray-le-Monial et sur celui portant déclaration d'utilité publique des chemins de fer de Sembadel à St-Bonnet-le-Château et de Draguignan à Cannes. Il adopte ensuite en première délibération le projet de loi relatif aux accidents et aux collisions en mer.

Le Sénat siégera jeudi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 juillet.

M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, dépose un projet de loi tendant à augmenter de 120 millions les fonds de dotation de la caisse des écoles.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Ballue relative à l'indemnité proposée pour les victimes de Saïda.

M. Ballue fait l'historique de la question et demande ce que le gouvernement compte faire.

M. de Freycinet rappelle que les négociations avec l'Espagne ont été conduites par ses prédécesseurs. Il expose l'arrangement qui a été conclu, et reconnaît que le gouvernement espagnol n'a pas mis d'empressement à remplir ses engagements. Il déclare que le gouvernement français demandera à la commission de voter le crédit sous la réserve que la distribution n'aura lieu que quand le cabinet espagnol se sera mis en mesure, de son côté, de distribuer les indemnités dues à nos nationaux. Le gouvernement n'a fait aucune concession contraire aux intérêts et à la dignité de la France.

M. Dessoliers est d'avis que la politique extérieure du gouvernement est de nature à nous faire perdre toute influence sur les populations indigènes du nord de l'Afrique et peut nous conduire à la nécessité de recommencer la conquête de l'Algérie.

M. Thomson critique la marche qui a été suivie dans les négociations.

M. Ballue dit qu'il y a deux catégories de colons espagnols : ceux qui sont fixés en Algérie sans esprit de retour, et ceux qui n'y sont que dans des conditions passagères. On doit un traitement différent à l'une et à l'autre de ces catégories. La proposition de loi que dépose l'orateur demande qu'il soit fait droit aux réclamations de la première catégorie, lesquelles sont d'ailleurs appuyées de pièces justificatives. Quant à la seconde catégorie dont les réclamations ont été produites par le consul d'Espagne sans aucune pièce justificative, elle serait éliminée.

L'orateur demande le renvoi de sa proposition à la commission du budget.

Ce renvoi est ordonné.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à la destruction des loups.

Les articles 1 à 6 sont adoptés et la Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.

La Chambre prend en considération la proposition de M. Mathé sur le cadastre.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Farcy tendant à accorder des pensions aux veuves des citoyens qui meurent en se dévouant pour la cause publique, et aux citoyens ayant contracté des blessures graves dans les mêmes circonstances.

M. Farcy, rapporteur, expose l'économie de la loi. La pension de la veuve ou des orphelins sera de 450 fr. au minimum et de 1,200 fr. au maximum. Pour les personnes gravement blessées, la pension variera de 505 fr. à 1,560 fr.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Félix Faure, Versigny, de la Bassettière, les articles 1, 2 et 3 sont adoptés.

L'article 4 est adopté après modification.

Sur l'article 6, le ministre des finances demande que la subvention de 30,000 fr. soit inscrite non au budget des finances, mais à celui de l'intérieur.

Les articles 6, 7, 8 et 9 sont adoptés et la Chambre décide qu'elle passera à une deuxième délibération.

Revue des Journaux

La *Paix* croit qu'à vouloir trop pousser le pays vers le radicalisme, on risquerait de le faire se rejeter du côté du conservatisme à outrance. Pour ce journal c'est la cause de l'échec des républicains dans la Vienne.

Le *XIX^e Siècle* voudrait qu'on fit des écoles moins coûteuses afin d'en faire un plus grand nombre, et tout en louant le zèle du ministre de l'instruction publique, il croit pouvoir lui recommander l'économie qui permettra de subvenir à plus de besoins.

Le *Rappel* pense que si la France n'a pas à se vanter de sa part dans l'affaire égyptienne, elle a encore moins à envier la part de son alliée.

Le *Journal des Débats* croit qu'étant donné l'état de l'opinion et du gouvernement en France, il est plus que probable que le rôle de la France en Egypte est fini ; mais que celui de l'Angleterre paraît, au contraire, sur le point d'entrer dans une phase nouvelle.

Pour le *Soleil*, le seul moyen d'être invulnérable en Algérie, c'est de nous assimiler, autant que possible, les musulmans qui habitent ces contrées.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

M. Marius Topin, inspecteur général des bibliothèques, donnera dimanche prochain au théâtre de Cahors, à deux heures précises, une conférence sur l'utilité des bibliothèques populaires.

EXAMEN DU BREVET DE CAPACITÉ

Aspirantes. — Deuxième série.

MM^{les} Hironde ; Jauréguay ; Jouclard ; Labat ; Labayade ; Labrousse ; Lafage ; Lafon ; Lalo ; Lafargue ; Lasfargue ; Latapie ; Laurent ; Laverhne ; Mage ; Mamet ; Mary ; Mouysset ; Moulène ; Orliange ; Passefonds ; Pégourie ; Pène ; Périer ; Peyramale ; Peyrille ; Pontet ; Pradelle ; Prunières ; Ramet ; Rey ; Rayssac ; Reynaud ; Roques, Marie (de Montfaucon) ; Rossignol ; Roques, Marie (de Cres-sensac) ; Sagnes ; Sarny ; Savoyt ; Soubeyran ; Souilhols ; Soulacroix ; Tardieu ; Thubières ; Tournet ; Valen ; Valla ; Valois ; Verdet ; Verdié ; Verdier ; Vergne ; Viguié ; Villanova ; Rondanès ; Uménez.

GRAND CONCOURS DE TIR.

Les initiatives utiles ne sauraient trop être louées. M. l'Instituteur de Belfort donne un bel exemple. Nous publions sa lettre avec le plus vif plaisir :

Belfort, le 5 juin 1882.

Monsieur le Rédacteur,

Je sais trop combien vous aimez les œuvres utiles, pour que je ne vous prie pas de m'encourager dans celle que j'ai entreprise ; malgré les difficultés que je m'attendais à rencontrer, j'ai entrepris l'organisation d'un concours de tir pour la fête nationale ; grâce à ma persévérance, j'ai réussi en m'imposant un assez lourd sacrifice.

Cependant, votre journal pouvant m'être d'une grande utilité pour la solennité de la fête et pour donner l'exemple aux autres communes, je viens vous prier d'être assez bon pour publier ce qui suit :

FÊTE NATIONALE

Grand concours de Tir. — Œuvre patriotique.

Un grand concours de tir à la carabine, est organisé à Belfort pour la fête nationale, sous la direction de M. Coulon, instituteur.

A gagner à coups de carabine :

Six grands prix. — Trois grandes médailles.

— Sept épinglettes de tir. — Dix diplômes.

Les six meilleurs élèves de l'école prendront part au concours, afin d'encourager la propagation de cette œuvre patriotique.

RÈGLEMENT

Art. 1^{er}. — Le tir commencera à 2 h. du s.

Art. 2. — Les tireurs seront appelés par numéros du carton.

Art. 3. — Chaque prix ne peut être gagné que par un seul carton.

Art. 4. — Une commission de trois membres, nommés à la majorité des tireurs, décidera des points.

Art. 5. — Les prix sont décernés, par ordre de mérite, aux six premiers tireurs.

Art. 6. — La distribution des prix, médailles, diplômes et épinglettes, aura lieu demie-heures après la fin du tir.

Art. 7. — Les noms des vainqueurs, et les prix remportés, seront adressés au *Journal du Lot*, et inscrits au tableau d'honneur de la Société nationale de Paris.

COULON, instituteur.

Dans la nuit de vendredi à samedi dernier, vers minuit, un éboulement s'est produit au tunnel en construction à Arcambal.

Deux ouvriers, les sieurs Abeille, d'origine espagnole et Bard originaire du Puy-de-Dôme,

furent ensevelis sous les décombres.

Des travaux de sauvetage ayant été immédiatement entrepris, on put les dégager au bout d'une demi heure. Ils furent transportés d'urgence à l'hospice de Cahors ; on espère les sauver.

Un malheureux accident mettait, ces jours-ci en émoi la commune de Sabadel, canton de Lauzès.

Un jeune homme chassait avec un fusil-canne qu'il tenait caché sous son pantalon. Le mouvement qu'il fit en franchissant une baie fit partir le fusil, et la charge se logea tout entière dans les deux cuisses. Le blessé est dans un état des plus graves.

Un ouvrier terrassier du nom de Blache, employé sur les chantiers du chemin de fer en construction à Gourdon, est mort d'un terrible accident.

En manœuvrant un wagon, le malheureux a été pressé contre le mécanisme et a eu la poitrine littéralement écrasée.

La mort a été foudroyante.

Le tribunal de simple police, de Cahors, audience d'hier, a prononcé 40 condamnations, savoir : 4 pour avoir abattu des animaux destinés à la boucherie, ailleurs qu'à l'abattoir public ; 1 pour achat sur des avenues de la ville ; 3 à 11 fr. chaque contre des bouchères, pour vente au-dessus de la taxe ; 1 contre une bouchère pour colportage de viande ; 3 pour bruits et tapages, dont un à 11 fr. ; 2 pour débit après l'heure réglementaire ; 1 pour divagations de chiens dans le square ; 1 pour divagations de volailles dans la propriété d'autrui ; 5 contre des filles soumises dont deux à 3 fr. et trois jours de prison ; 1 contre un propriétaire pour avoir logé une fille soumise, 5 fr. et trois jours de prison ; 3 pour ivresse ; 4 pour injures ; 1 pour jet d'eau sur la voie publique ; 4 pour la police de roulage ; 3 pour rixes ; 1 pour vidange ; 3 pour violences.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Paris, le 3 juillet 1882.

Monsieur le préfet,

Je vous ai informé, par ma circulaire du 21 mars dernier, que j'avais l'intention de faire faire, dès cette année, à l'époque des vacances, dans toutes les écoles normales, des cours spéciaux à l'usage des instituteurs en exercices non encore familiarisés avec l'enseignement de la gymnastique et capables de s'y livrer.

Il importe, monsieur le préfet, que vous preniez, dès à présent, les mesures nécessaires pour organiser ces réunions et en assurer le succès.

Vous voudrez bien, après vous en être reporté aux prescriptions de la circulaire précitée, vous entendre avec M. l'inspecteur d'académie pour toutes les questions qu'il est utile de régler à l'avance.

Vous devrez vous assurer le concours du professeur de gymnastique de l'école normale, grouper en séries les instituteurs dont l'instruction gymnastique et militaire a besoin d'être complétée et peut l'être avec succès, et prévenir, en temps utile, les instituteurs intéressés de la date de la convocation et de la durée de leur séjour à l'école normale.

Les maîtres seront nourris et logés dans l'établissement. Une indemnité, destinée à couvrir leurs frais de voyage, leur sera allouée. Le professeur recevra une indemnité que vous aurez à fixer.

Le montant des dépenses occasionnées par ces réunions, devra être avancé par l'économie de l'école normale, auquel elles seront ultérieurement remboursées, sur la production de mémoires justificatifs visés par M. l'inspecteur d'académie.

Il me paraît difficile que l'étude de la gymnastique et des exercices militaires occupe tout le temps que les maîtres passeront à l'école normale. Il pourrait être utile de profiter de leur présence dans l'établissement, pour leur faire quelques conférences pédagogiques. Veuillez inviter M. l'inspecteur d'académie à examiner les questions sur lesquelles il lui paraîtrait utile d'appeler plus particulièrement l'attention des instituteurs pendant les prochaines vacances.

Je vous prie, monsieur le préfet, de m'accuser réception de la présente circulaire, en me faisant connaître, dans le délai d'un mois, les mesures que vous aurez prises.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

JULES FERRY.

EAUX MINÉRALES de MIERS
Avenue de la Gare de Rocamadour
Hôtel CARBOIS
A ALVIGNAC (Lot).

L'Hôtel CARBOIS, situé dans un emplacement agréable, réunit toutes les conditions de bien-être, propres à favoriser le traitement des Eaux.
M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alvignac actionnaire de la Fontaine Minérale a fait construire cette année de nouvelles Chambres, qui lui permettront de loger un bien plus grand nombre de voyageurs et plus convenablement.

VASTE JARDIN, CHARMILLES

OMNIBUS A TOUS LES TRAINS POUR CONDUIRE LES VOYAGEURS DE LA GARE DE ROCAMADOUR A L'HÔTEL CARBOIS.

La saison la plus favorable est du 1^{er} mai au 30 septembre.

GRAND RABAIS SUR
Machines Agricoles

Batteuses à bras et à manège, pompes à chapelet à l'abri de la gelée, ayant obtenu la MÉDAILLE D'OR au concours régional de Cahors 1881.

Dépôt chez Charles DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL, quincaillier, à Cahors.

ENTREPOT DE VINAIGRES D'ORLÉANS
ROUGES et BLANCS à BASE de VIN, GARANTIS TRÈS-LIMPIDES et de BONNE CONSERVATION
COUSTILLAS JEUNE

Maison de gros, place Francheville — PÉRIGUEUX

Au moment de la grande consommation des VINAIGRES, l'acheteur a tout intérêt à se procurer de la marchandise de qualité vraiment supérieure, limpide et de conserve, en un mot des VINAIGRES supérieurs à base de vin; consignataire des principales fabriques de France, je viens me mettre à votre disposition pour vos approvisionnements de vinaigres de qualité supérieure.

Envoi franco des Tarifs; prix et conditions de vente sur demande.

Entrepôt et Consignation de Sucres brut, Sucre de Mais, Genièvre, Raisins secs et tous produits pour boissons économiques.

SEUL DÉPOSITAIRE A PÉRIGUEUX

Du **Coco de Calabre** et **Cerisette**, boisson hygiénique à 1 centime le litre; de la **Teinture française** pour la coloration des vins, Vins factices de raisins secs, Piquettes (produit garanti sans fuchsine et sans aniline).

VENTE EXCLUSIVE AU COMMERCE

COUSTILLAS JEUNE, PLACE FRANCHEVILLE — PÉRIGUEUX.

Offre à tout acheteur de 1 fut de vinaigre la manière sûre et pratique de fabriquer le vin et la piquette de ménage avec les raisins secs.

Maison de confiance

O. DELORD

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN
avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

— VENTABLE —
Extrait de Viande
LIEBIG
PRÉCIEUX POUR MALADES ET MÉNAGE
5 Méd. d'or, 4 grands Dipl. d'Honneur.
EXIGER le fac-similé de la signature
EN ENCRE BLEUE
SE VEND CHEZ LES ÉPICIERES ET PHARMACIENS

LA CONSTIPATION la plus rebelle est guérie par la **Casse-Izart** bonbon laxatif et rafraichissant, le plus délicieux, le plus agréable dérivatif connu jusqu'à ce jour.

Prix de la boîte 2 fr. 50.

Dépôt chez M. FILLON, pharmacien à Cahors.

Vins du Minervois et des Corbières
VIGIÉ ET AZAIS
Propriétaires Négociants
LÉZIGNAN (Aude)
Représenté par M. TERRET, rue de la Banque, 1, CAHORS.

FABLES
ET AUTRES POÉSIES

EN PATOIS DE CAHORS

par M. l'abbé A. HÉRÉTIÉ.

Prix 1 fr. 25, en Librairie.

UN JOURNAL POUR RIEN

Les Récréations utiles, revue de tous les travaux et passe-temps agréables et fructueux, ne se contentent pas d'augmenter les ressources et de procurer des moments heureux à chaque famille; elles offrent des primes extraordinaires et sans précédents :

1^o Un abonnement gratuit à une des meilleures revues bi-mensuelles : *Les Soirées du Village et du Château*;

2^o Des primes variées en tous genres : *Articles de ménage, Photographie, Physique, Chimie, Graines de fleurs, Machines pour découper le bois, Epicerie, etc., etc.*

3^o Des représentants du journal sont à Paris et à Marseille à la disposition des abonnés pour leurs achats.

On s'abonne en envoyant 8 fr. au bureau du **JOURNAL DU LOT**, chargé de recevoir les abonnements.

Édition spéciale pour les membres du Clergé.

(Décor et architecture religieuse).

Le Propriétaire-Gérant A. Layton

DICTIONNAIRE DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département. 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du **JOURNAL DU LOT**, 5 f. 50 par la Poste.

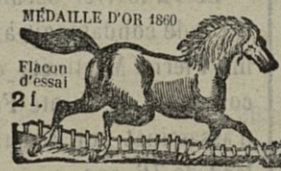
CARTE DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du **JOURNAL DU LOT**. — 1 fr. par la Poste.

NOTES pour servir à l'histoire **DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY** par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du **JOURNAL DU LOT**, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 13 juin 1811. — 1 fr. au Bureau du **JOURNAL DU LOT**. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUERCY AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre : 7 fr. au Bureau du **JOURNAL DU LOT**, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du **JOURNAL DU LOT**. 1 f. 25 par la poste.



MÉDAILLE D'OR 1890
Plus de Chevaux couronnés!
Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le
TOPIQUE PORTUGAIS de C. ROUXEL
CAILLAT-ALMIN, 73, rue Vieille-du-Temple.
Séjour propriétaire, par adjudication du 21 juillet 1877.
Exiger le timbre humide de l'Etat et la signature CAILLAT-ALMIN.

Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.
5 fr. grand flacon. avantage réel.

BULLETIN DES HALLES

FONDÉ EN 1846

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS
BUREAUX : 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers.
Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc.; dépêches chaque semaine de Cette, Béziers, Pézenas, etc.
Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Huiles, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mélasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE :

Edition (A), 7 numéros par semaine.....	36 fr.	20 fr.	11 fr.
— (B), 3 — — — — —	28 —	15 —	8 —
— (C), 2 — — — — —	20 —	11 —	6 —
— (D), 1 — — — — —	12 —	7 —	4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.

Pour s'abonner envoyer mandat-poste, ou valeur sur Paris,

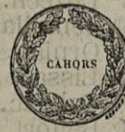
Paris, 14, rue Saint-Lazare.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881



PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS



ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médailles, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Infection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Etranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

LOU MORTYRE

DE

SENTO ESPERIO

Poésie qui a obtenu une Médaille d'Argent par

M. Justin GARY, curé de Cénevières

En vente chez tous les Libraires, chez l'auteur et au bureau du **JOURNAL DU LOT** : prix : 50 cent. et 60 cent. par la poste.